



COMMISSION COMPETITIONS

Jeudi 24 Janvier 2019 à 18h au siège du CD 31



Présents :

Mmes Brigitte Sanz, Delphine Mondragon, Marie Madeleine Clamens, Chantal Cassaigneau, MM. Gilbert Ducasse, Alain Pinaud, Jean Bernard Vignères, Rolland Dallier, David Carle, Alain Azema, Frédéric Debezi, Thierry Lacroux, Raymond Le Manach et Francis Ricard.

Tous les secteurs sont représentés.

Championnats des clubs

Règlements

Etant donné que la FFPJP a reformulé tous les règlements des CNC, nous devons réécrire les règlements intérieurs de nos CDC et CZC.

Principales modifications :

- Dépôt de listes de joueurs participant
 - o Chaque club devra fournir avant le début des championnats une liste de joueurs pour chacune de ses équipes à tous les niveaux (CNC, CRC, CDC) pour chaque modalité de championnat (vétérans, open et féminines).
 - o Ces listes devront être déposées par les clubs au siège du CD trois semaines avant le début de chaque championnat, soit :
 - Date buttoir CDC Vétérans : vendredi 1^{er} Mars
 - Date buttoir CD open et féminin : vendredi 6 Septembre
 - o Chaque club devra faire une réunion d'information auprès des présidents de clubs concernés (ayant des équipes en CNC, CRC ou CDC)
 - o Ces listes seront consultables sur le site du CD 31 sous 2 formes :
 - A l'attention des clubs et des délégués désignés sur les CDC, CRC et CNC
 - Les délégués devront les imprimer avant chaque journée pour valider les changements apportés par les capitaines d'équipes
 - A l'attention des graphiqueurs sur nos CZC
 - Les graphiqueurs devront les imprimer pour valider la participation des joueurs
 - **La règle étant que tout joueur inscrit sur une liste de CDC, CRC ou CNC n'est pas autorisé à participer au CZC de la même modalité**
 - o À tout moment de ces compétitions (CDC, CRC ou CNC) les clubs pourront rajouter un nombre illimité de joueurs ayant participé au CZC de la modalité
- Amendes
 - o Au niveau départemental, l'amende pour forfait général sera de 400,00€.

CDC JP

Nous recensons 17 clubs inscrits (Rieux Volvestre s'étant désengagé). Nous avons constitué un groupe de 8 clubs (7 matches en 4 journées) et un groupe de 9 clubs (9 matches en 5 journées) pour la première phase.

Pour la 2^e phase :

- Les 4 premiers de chaque groupe de la 1^{er} phase intégreront le « groupe d'accession au CRC ».
- Les 4 suivants de chaque groupe de la 1^{er} phase intégreront le groupe « Coupe du Président ».
- Dans chacun de ces nouveaux groupes (2^e phase), il y aura 2 journées à 2 matches, nous récupérerons et tiendront en compte les résultats des rencontres de la première phase entre les clubs issus du même groupe.

Chaque responsable de secteur concerné par les rencontres se déroulant dans son secteur devra désigner un arbitre et un délégué. Leurs noms sont à communiquer au plus vite au CD 31.

Répartition des équipes qualifiées aux différents championnats de la Haute Garonne

Après réception des réponses des joueurs champions de la Haute Garonne et qualifiés d'office pour 2019, nous constatons que les équipes ayant décliné cette qualification sont en :

- Doublettes mixtes
- Triplettes féminines
- Triplettes vétérans

Comme prévu dans nos différents travaux de répartition, nous pouvons établir le tableau définitif de répartition (pièce jointe).

Déroulement des qualificatifs

Nous rappelons les règles de qualification :

- **Toute équipe doit gagner 2 parties après les poules pour de qualifier**

Pour atteindre cet objectif, nous devons :

- Connaître le mardi soir au plus tard le nombre d'équipes inscrites dans chaque secteur pour savoir si le secteur peut qualifier le nombre d'équipes attribué.
- Effectuer le cadrage juste après les poules.

Questions diverses

Cas de Tournefeuille :

- Le club demande à ne pas participer au CRC, faute d'effectif
- Au vu de l'effectif féminin de ce club, nous acceptons la demande, l'équipe féminine de Tournefeuille est rétrogradée en CZC féminin.

Frédéric Debezi : places libres au championnat de France triplettes seniors

- Nous aurons déjà 8 ou 9 équipes à qualifier (5 au France et 3 ou 4 à l'Occitanie), on peut difficilement en qualifier une de plus.

La séance est levée à 21 heures.

REPARTITION DES EQUIPES QUALIFIEES AUX CHAMPIONNATS DE LA HAUTE GARONNE 2019

	Triplettes masculins		Doublettes mixtes		Doublettes féminines		Triplettes vétérans		Tête à tête masculin		Doublettes masculins		Triplettes féminines		Tête à tête féminin		Triplettes promotion	
	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018	Attribué	Champions 2018
TOULOUSE	7	2	6		3		3		8	1	7	1	3		3	1	5	
4 VALLEES	7		8		4		3		7		7		4		4		9	
COMMINGS	9		10		4		4		9		10		4		3		9	
GLS	8		8		3		6		8		8		3		3		7	
PIBRAC	7		8		5		5		7		7		5		5		9	
GRENADE	8		8		3		4		9		8		3		3		9	
MURET	7		9		5		4		7		7		5		5		8	
CARBONNE	9		7		5		3		8		9		5		5		8	
	64		64		32		32		64		64		32		32		64	